

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil municipal du Croisic a fixé les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette taxe de séjour au réel concerne tous les hébergements marchands du territoire et permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection des espaces naturels.

<b>CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT</b>	<b>TARIFS</b> par nuit par pers.
Palaces	<b>2.30 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	<b>2.30 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	<b>2.30 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	<b>1.50 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0.90 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	<b>0.80 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	<b>0.60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	<b>0.20 €</b>

## HÉBERGEMENTS SANS OU EN ATTENTE DE CLASSEMENT (non listés ci-dessus)

**5%**

Il est appliqué un taux de 5% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du plafond de 2.30 € par adulte et par nuit.

### Calcul de la taxe de séjour :

1.  $5\% \times (\text{montant de la nuitée} / \text{nombre total de personnes})$
2. à multiplier par le nombre d'adultes et de nuits

## EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence / d'un relogement temporaire
- Loyer mensuel inférieur à 50€ par mois

Retrouvez toutes les informations et une calculatrice de taxe de séjour sur :

<https://taxedesejour.cap-atlantique.fr/>



Service taxe de séjour  
02 28 56 78 96  
dsp@lecroisic.fr